

LAURÉAT :

La Ville de Rennes

Action distinguée : l'assainissement et la protection de la ressource en eau

La Ville de Rennes mène une politique active et constante pour gérer l'eau sur son territoire, depuis la protection de ses ressources jusqu'à la réduction de sa propre « empreinte ». En témoignent la réhabilitation de son réseau d'assainissement et le plan de désherbage communal que couronne le prix spécial du Jury des Trophées de l'eau 2007.

Le contexte de l'assainissement

« Avoir une station d'épuration performante, c'est bien. Mais il faut aussi faire en sorte que toutes les eaux qu'elle doit traiter y arrivent effectivement », souligne Loïc Gourio, responsable du service d'assainissement de Rennes. La Ville a en effet bâti, en 1996-1997, sa station d'épuration de Beaurade, d'une capacité de 360 000 équivalents-habitants. Certifié ISO 14001 depuis 2004, cet équipement restitue quotidiennement à la Vilaine, 45 000 à 80 000 m³ d'eau épurée. Et assure un niveau de dépollution allant bien au-delà des normes minimales : depuis 2002, par exemple, les analyses en sortie de la station situent l'azote global (NGL) à moins

de 4,5 mg/l, là où la norme est de 10 mg/l. De même en matière de demande biologique en oxygène (DBO5) avec des niveaux à peine supérieurs à 2 mg/l pour une norme maximale de 20 mg/l.

Intervenir aussi en amont de la station d'épuration : la Ville de Rennes poursuit la réhabilitation des réseaux de collecte des eaux usées et des déversoirs d'orage. « Nous avons engagé, avant même de construire la station, un programme de surveillance de ce réseau », précise Loïc Gourio. Une équipe de cinq personnes contrôle ainsi en permanence les branchements neufs. Elle vérifie également, par ciblage (notamment lors des ventes), la conformité de

raccordement des installations privées : en 2005 plusieurs dizaines d'anomalies (branchements à tort vers les eaux pluviales ou inversement vers les eaux usées) ont ainsi été mises en évidence. Parallèlement les 37 stations de pompage font l'objet d'un suivi permanent qui garantit leur disponibilité à 99 %. Dans le même temps, quatre équipes d'égoutiers interviennent régulièrement pour inspecter et curer ces réseaux pour anticiper toute obstruction. Une cinquième en assure l'inspection télévisuelle. « En dix ans, tous les réseaux ont été contrôlés au moins une fois. Beaucoup de canalisations datent des années 1960-1970 et méritent une sur-

Quelques chiffres

Ville de Rennes

L'assainissement des eaux usées

- ◆ Station d'épuration de la Beaurade (1997) : capacité : 360 000 équivalents-habitants.
- ◆ Équipement certifié ISO 14001.
- ◆ 155 km de canalisations unitaires à usage mixte (eaux pluviales et eaux usées).
- ◆ 214 km de conduites d'eaux usées.
- ◆ 279 km de conduites pour les eaux pluviales.

Plan de désherbage communal

- ◆ Superficie des espaces verts et jardins 831 ha, actuellement, seuls 2 % de ces espaces sont désherbés chimiquement.
- ◆ la consommation annuelle de produits phytosanitaires des espaces verts de la ville est passée de 775 kg en 1996 à 523 kg en 2002 et 58 kg en 2006.



Travaux sur un déversoir d'orage.

veillance rapprochée. Nous travaillons avec une équipe de scientifiques pour évaluer, par prise d'échantillon via le carottage, la durée de vie probable de tous ces tuyaux. D'ici trois ans nous aurons ainsi une cartographie de leur longévité prévisible, qui nous permettra d'anticiper leur remplacement. »

Les déversoirs d'orage : au nombre de 37 sur le réseau unitaire. « En 2004, 179 000 m³ ont été déversés à la rivière sans traitement, à rapprocher des 14 millions traités. Suite à une étude du fonctionnement du réseau par temps de pluie, nous prévoyons de diviser par cinq ces déversements en les limitant à cinq par an. » Un programme de travaux estimé à 24 millions d'euros va permettre d'aménager le réseau en ce sens avec la réalisation notamment de bassins tampons de régulation des flux.

Vers le « zéro phyto »

Parallèlement à ces efforts d'assainissement, Rennes s'est préoccupée il y a plus de vingt ans de réduire l'emploi des produits phytosanitaires dans ses jardins et espaces verts (passés de 60 ha en 1996 à 831 ha en 2006). Cette politique s'est récemment accentuée avec l'élaboration d'un plan de désherbage communal qui marque la volonté d'aller autant que possible vers le « zéro phyto ».

« Il y avait à Rennes, commente Brendan Catherine, ingénieur à la Mission environnement de la Ville, plusieurs acquis très favorables pour aller en ce sens. Dès les années 1980, la Direction des jardins s'est engagée dans une gestion différenciée des modes de

traitement, du plus horticole au plus naturel. Puis, à partir de 1998, les travaux du groupe "Eaux et pesticides", animés par la Maison de la consommation et de l'environnement (MCE), ont contribué à sensibiliser le public. Signée entre le ministère de l'Écologie et la Ville de Rennes, la Charte de l'environnement a aussi donné un cap. Enfin, de nouvelles réglementations et notamment un arrêté préfectoral de 2005, interdisant toute application de produits phytosanitaires à moins d'un mètre de toute berge, fossé ou cours d'eau, ont accentué les choses... En conséquence, depuis 2005, le désherbage de la voirie municipale se fait sans aucune intervention chimique. »

Ces principes ont conduit le conseil municipal, à adopter, le 11 septembre 2006, le nouveau plan de désherbage. Celui-ci classe les espaces en trois zones. La première (A) répertorie ceux à caractère rustique (zones industrielles incluses) où l'on recherche la colonisation par l'herbe : seuls la tonte et le piétinement y sont autorisés. La zone B inclut toutes les voiries, et les espaces verts régulièrement entretenus ; l'enherbement y est maîtrisé, le désherbage chimique également banni et remplacé par des interventions manuelles ou mécaniques. Enfin la zone C ne comporte que les cimetières, terrains de sports et quelques parcs très soignés. Dans cette zone, il n'y a pas de tolérance aux herbes spontanées et le désherbage peut être manuel, mécanique ou, à titre curatif et ponctuel, chimique.

Aujourd'hui, seuls 2 % des 831 ha des espaces font l'objet d'un désherbage chimique. En dix

ans, La consommation de produits phytosanitaires des espaces verts de la ville est passée de 775 kg/an en 1996 à 58 kg en 2006.

Convaincre le public de la place du végétal dans la ville

Le plan de désherbage marque aussi la volonté d'inciter le public à s'approprier une « autre » culture du végétal dans la ville. En amont de son élaboration, en effet, on avait testé l'approche « zéro phyto » sur le quartier Bourg-l'Évêque La Touche en l'accompagnant d'actions de communication, d'un diagnostic social, etc. Objectif : que chacun puisse constater de visu que les dites « mauvaises herbes » peuvent aussi avoir leur place et que de nouveaux équilibres végétaux peuvent se créer sans gêne intolérable... et au bénéfice de l'eau. Il reste du chemin à parcourir dans ce domaine, mais d'autres expériences, comme la végétalisation de certains murs, devraient contribuer à cette appropriation.

Au-delà des nouvelles pratiques d'entretien des espaces, de la sensibilisation du public et des communes des bassins versants voisins, le plan de désherbage comprend d'autres volets : les uns impliquent les grands propriétaires fonciers de l'agglomération. D'autres appellent les aménageurs à se pencher plus avant sur la place du végétal dans la ville. Pour intégrer, par exemple, la nouvelle politique de désherbage dans les cahiers des charges des créateurs d'espaces publics, ou pour adopter des modes de végétalisation évitant le recours aux produits de traitement.



La station d'épuration de Beaurade (360 000 équivalents-habitants) est certifiée ISO 14001. La Ville de Rennes veut étendre cette certification à l'ensemble de son réseau d'assainissement.

Photo : Ville de Rennes.

Points de vue



Jean-Michel Héry,
conseiller municipal
délégué, chargé de
la mission « Eau et
assainissement »

« L'assainissement, composante à part entière de la reconquête de la qualité de l'eau »

« La volonté de prendre en compte les questions d'assainissement de manière globale est à relier avec les ambitions de la Ville de Rennes autour du développement durable. On en parle peu, peut-être parce que la "matière première" dont il s'agit n'a pas grand-chose pour séduire, mais la politique de l'assainissement est une composante essentielle de la reconquête de la qualité de l'eau : celle-ci ne dépend pas que des territoires ruraux qui nous entourent.

Pour mettre en œuvre cette politique, la Ville s'est dotée d'outils. Le plus visible est bien sûr la station d'épuration de Beaurade dont les prélèvements réalisés en amont comme en aval prouvent l'efficacité : l'eau qu'elle restitue au milieu contribue parfois à améliorer la qualité de la Vilaine ! Mais l'efficacité de cet équipement ne doit pas masquer le travail réalisé sur le réseau lui-même. La Ville de Rennes est quasiment la seule de cette taille à avoir maintenu une équipe d'agents

chargés, sur le terrain, de la surveillance de ce réseau ; et ce, en privilégiant les interventions préventives. Les travaux en cours de programmation afin de limiter les périodes de saturation des déversoirs d'orage vont dans le même sens. Notre station d'épuration est aujourd'hui conforme à la norme environnementale ISO 14001 ; l'ensemble de notre réseau devrait à terme répondre à la même exigence.

Enfin, et je pense que tout citoyen est également sensible sur ce point, c'est que l'ensemble de ces actions est mené dans le cadre d'une régie municipale et pour un coût du mètre cube d'eau que peuvent nous envier de nombreuses collectivités similaires, puisque à Rennes il est de 0,612 €/m³. »



Jean-Luc Daubaire,
adjoint au maire
de Rennes délégué
à l'énergie et à
l'écologie urbaine

« Une culture verte à faire partager »

« Je suis convaincu que les villes ont une responsabilité vis-à-vis de leur environnement, même éloigné : si elles ne sont pas capables de montrer qu'elles aussi réalisent des efforts sensibles dans le domaine de la qualité de l'eau, il leur sera difficile de se faire entendre

des bassins versants qui les entourent et qui assurent leur approvisionnement en eau potable. La Charte pour l'environnement, signée par la Ville de Rennes dès 2000, tout comme l'opération "zéro phyto" et le plan de désherbage communal s'inscrivent dans cette volonté d'inter-responsabilité. Cette dynamique doit beaucoup à une véritable "culture verte" portée à l'origine par les agents du service des jardins et espaces verts de la Ville. Une part croissante de la population commence à la partager. Mais au pays des jardins "à la française" il reste du chemin à parcourir.

Si l'on veut que chacun admette que le végétal puisse avoir une autre vie en site urbain, il faut le faire en cohérence avec la population. Les projets de jardins en pied d'immeubles ou de façades végétalisées, auxquels les habitants participent avec enthousiasme, sont de bons exemples. Ce sont aussi des lieux propices pour expliquer pourquoi et comment, ici ou là, nous laissons la nature reprendre ses droits et retrouver, après deux ou trois ans, de nouveaux équilibres plutôt que de traiter tout ce qui dépasse. Pour expliquer, finalement, que le végétal peut trouver une autre place que celle que nous lui avons laissée jusqu'à présent. Tout en continuant à contribuer, mais autrement, à la qualité de vie des habitants et de l'environnement. »



Rennes a entrepris un important programme de travaux pour améliorer l'efficacité de ses bassins et déversoirs d'orage ; ici celui de Longchamp.